

PROJET ASSOCIATIF

2022 - 2026

PORTE-PAROLE DES FAMILLES

EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE

RÉSEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

ANIMATEUR ASSOCIATIF



Avant propos

Présente depuis 75 ans au plus près des familles nivernaises, notre Udaf a souhaité réinterroger son projet associatif dans un contexte de bouleversements économiques, sanitaires et sociétaux.

La crise que nous traversons a impacté directement et durablement le fonctionnement de notre Udaf et de nos associations ainsi que la vie des familles de notre territoire. Elle a néanmoins mis en lumière combien notre UNION avait un rôle essentiel d'amortisseur social, de proximité et de citoyenneté.

C'est dans ce cadre qu'administrateurs, bénévoles et salariés se sont mobilisés pour insuffler une nouvelle dynamique associative et redéfinir de nouvelles orientations pour les 5 années à venir.

Si l'un des engagements majeurs est de limiter, par des contributions inclusives et solidaires, l'impact de la crise sanitaire sur les familles et les associations, l'Udaf souhaite se doter d'une stratégie pluri-annuelle intégrant développement et durabilité.

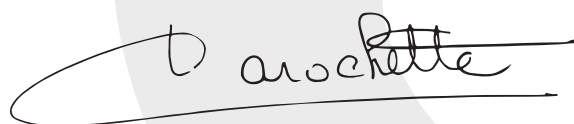
Elle ambitionne ainsi de réaffirmer et de mettre en valeur son engagement citoyen et sociétal au service d'un avenir durable, et sa contribution au développement du territoire, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Merci à tout ceux qui ont œuvré et se sont engagés jusqu'à ce jour pour faire de notre Udaf cette Union de diversités, de compétences et d'expertise.

Construisons maintenant ensemble les actions qui permettront de faire vivre notre nouveau projet au service des familles et des associations du territoire nivernais.

Pour les membres du groupe de travail projet associatif,

*Marie-Claude LAROCLETTE,
Présidente de l'Udaf de la Nièvre*



Tout un réseau

UNI POUR LES FAMILLES

L'Udaf 58 est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique créée en 1946 dans le cadre de l'ordonnance du 3 Mars 1945 (modifiée par la loi du 11 juillet 1975).

Habilitation par le Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article L 211.3 du Code de l'action sociale et des familles définit le rôle des Udaf. Elles sont par conséquent habilitées à :

- **donner avis aux pouvoirs publics** sur des questions d'ordre familial,
- **représenter officiellement l'ensemble des familles,**
- **gérer des services d'intérêt familial,**
- **& ester en justice.**



4 missions pour améliorer la vie des familles

PORTE-PAROLE DES FAMILLES

L'Udaf de la Nièvre représente officiellement l'ensemble des familles du département, défend leurs intérêts et intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour co-construire et évaluer les politiques en leur faveur.

EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE

En coordination avec l'Uraf Bourgogne-Franche-Comté, des enquêtes ont été menées auprès des familles pour observer et décrypter leurs attentes. L'Uraf s'appuie également sur son réseau d'associations, ses représentants familiaux et ses services pour faire remonter les réalités du terrain.

De plus, à travers l'Unaf, elle bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

RÉSEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

L'Udaf gère un service d'accompagnement social et de protection judiciaire (MAJ : Mesures d'Accompagnement Judiciaire, MJPM : Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs, ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) ; un service d'accompagnement des familles et de la parentalité (MJAGBF : Mesures Judiciaires d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial, conventions d'objectifs et actions liées à la parentalité) ; un service d'accompagnement budgétaire (Point Conseil Budget, AEB : Aide Éducative Budgétaire, ASLL : Accompagnement Social lié au Logement).

ANIMATEUR ASSOCIATIF

Fédérant des associations diverses et complémentaires, l'Udaf est ancrée sur l'ensemble du territoire. Ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres.

Reconnue Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB), elle s'est également investie dans la promotion et le renforcement du tissu associatif local à travers le développement du Pôle Interassociatif, qui propose des formations gratuites et la mise à disposition de salles et de matériel pour les associations de la Nièvre.

Les services proposés aux familles

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

L'Udaf de la Nièvre est inscrite sur la liste du Préfet pour exercer les mandats de protection prévus par le Code Civil. Ainsi, dans le cadre de la gestion des biens et des intérêts, nous sommes habilités à exercer les mesures suivantes : curatelle, tutelle, sauvegarde de justice & mandat ad'hoc.

SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Ce service regroupe 3 types de mesures afin d'aider les familles et les personnes isolées: les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP), les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) & les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

POINT CONSEIL BUDGET

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Il offre ainsi :

- un diagnostic et un accompagnement budgétaire,
- la possibilité de recourir à un micro-crédit,
- une information et une aide concernant le surendettement

PÔLE INTERASSOCIATIF

Le Pôle Inter associatif de l'Udaf propose à toute association abonnée du prêt de matériel ainsi que la mise à disposition de salles équipées. Pour tous les bénévoles associatifs, le Pôle Interassociatif offre également des formations

gratuites autour de thématiques variées.

SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Gratuit et ouvert à tous, ce service a vocation à écouter, informer, aider, orienter les tuteurs familiaux afin de faciliter la gestion de la mesure qui leur a été confiée.

PÔLE ÉVALUATION - FORMATION - CONSEILS

L'Udaf 58 est un organisme habilité par la Haute Autorité de Santé (HAS) à pratiquer et réaliser l'évaluation externe au sein d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

PÔLE INSTITUTION ET ACTIONS FAMILIALES

Ce service gère l'organisation et le suivi des représentations familiales assurées par un réseau de bénévoles impliqués. Il veille également au respect des obligations statutaires légales de l'association.

Il participe également à la gestion, l'animation et le développement du tissu associatif familial nivernais.



Les agréments obtenus

- Agrément **SANTÉ**
- Agrément **LOGEMENT**
- Autorisation **MESURES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS**
- Autorisation **MESURES JUDICIAIRES AGBF**
- Certification **ISO 9001**
- Déclaration **ORGANISME DE FORMATION**
- Habilitation **AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX**
- Habilitation **ORGANISME D'ÉVALUATION EXTERNE**
- Labellisation **CRIB** (Centre de Ressources et d'Informations des bénévoles)
- Labellisation **MICRO-CRÉDIT PERSONNEL**
- Labellisation **POINT CONSEIL BUDGET**

Quelques dates

IMPORTANTES POUR L'UDAF

1945

Ordonnance qui crée l'UNAF et les UDAF

1953

Ouverture d'un service des tutelles aux allocations familiales

1982

Ouverture d'un service de protection juridique des majeurs : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle

2007

Intégration de l'UDAF dans le champ social et médico-social
Certification ISO 9001

2013

Ouverture du Service Évaluation Formation
Ouverture du Pôle Interassociatif

2017

Ouverture du service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

1946

Création de l'UDAF de la Nièvre

1975

Ouverture d'un service des tutelles aux prestations familiales

2000

Démarrage de l'activité d'Aide Éducative Budgétaire (AEB)

2009

Réforme de la protection des majeurs

2014

Ouverture du Point Conseil Budget

2020

Labellisation « Point Conseil Budget » par l'État de l'ensemble du territoire (3 labels)

MESURES

RÉSEAU

FINANCEMENTS

**BESOINS
DES FAMILLES**

PROXIMITÉ

JEUNESSE

**GUICHET
UNIQUE**

COMMUNICATION

**ACCÈS
AUX DROITS**

DÉVELOPPEMENT

RÉGION

ASSOCIATIONS

MUTUALISATIONS

PARTENARIATS

APPELS A PROJET

**AIDE
SOCIALE**



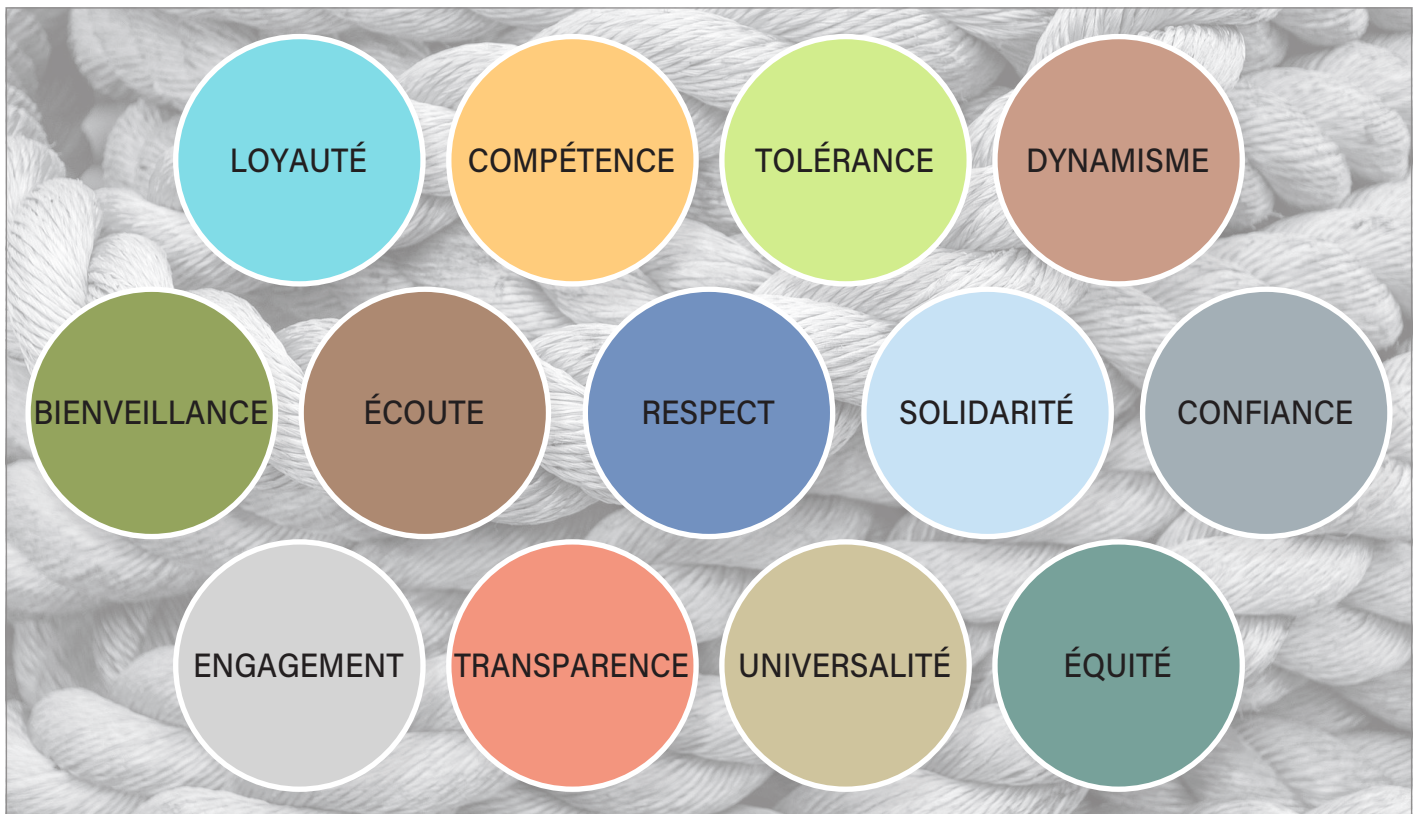
Les valeurs

& ENGAGEMENTS

Des valeurs qui fédèrent

Les valeurs que portent l'Udaf de la Nièvre sont fondamentales pour son action et sa pérennité au regard des missions qui lui sont confiées :

elles donnent du sens aux réalisations,
partagées, elles deviennent un puissant facteur de cohésion,
elles sont un moteur essentiel pour son action.



Des engagements forts et durables

Si la légitimité de l'Udaf lui est accordée par la loi, sa représentativité réelle prend racine dans les liens qu'elle tisse avec ses adhérents et son environnement, dans ses actions, son expérience et l'expertise des services qu'elle propose.

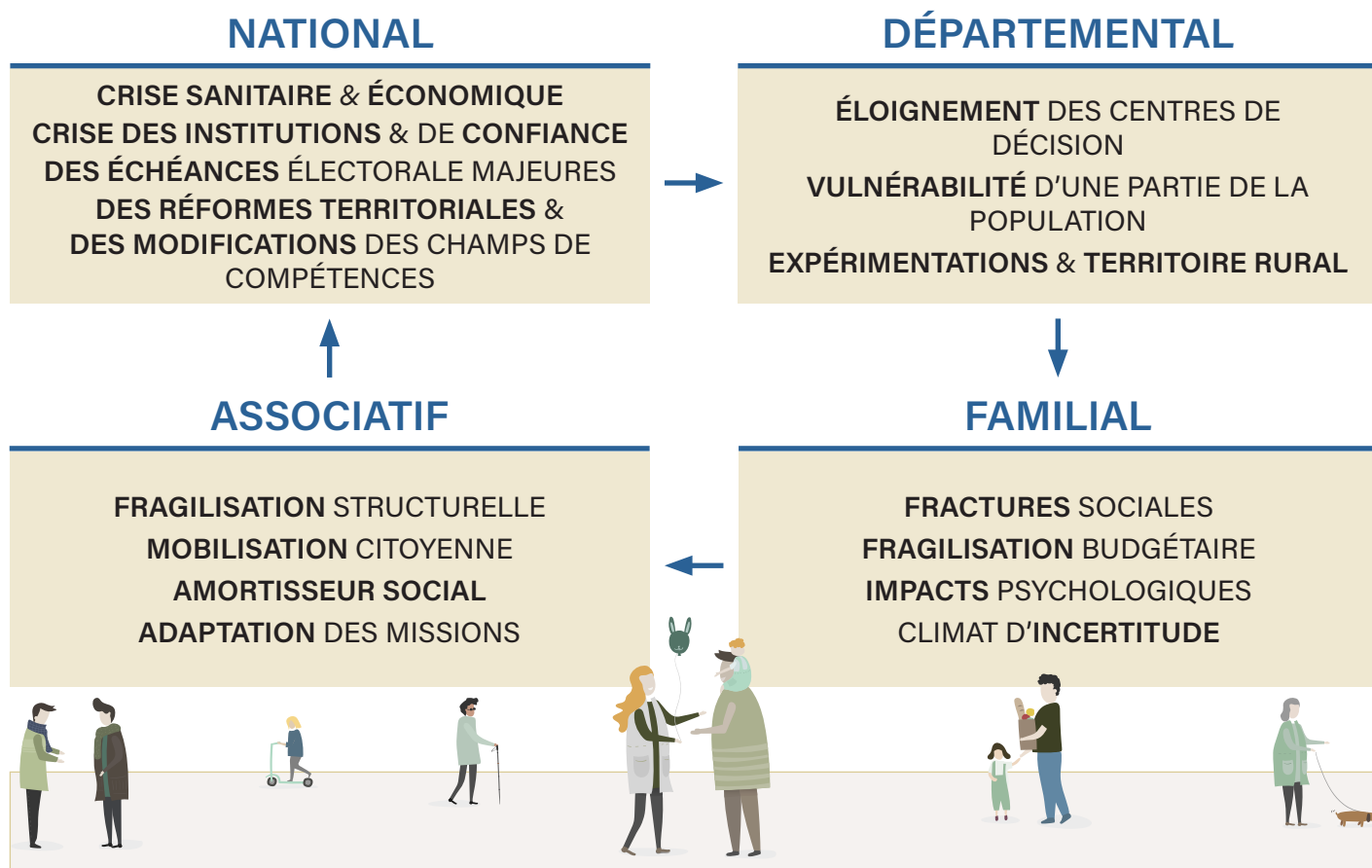
L'ensemble des actions de l'UDAF reposent sur des principes forts d'intervention :

- **la prise en compte des besoins** exprimés,
- **le respect** des personnes et de leurs droits,
- **une constante évaluation** des actions menées et la recherche de la garantie de la qualité du service rendu,
- **un travail en partenariat** et en complémentarité,
- **une adaptation** de l'organisation et des pratiques aux évolutions,
- **la sécurisation** de l'activité et des modes de fonctionnement.

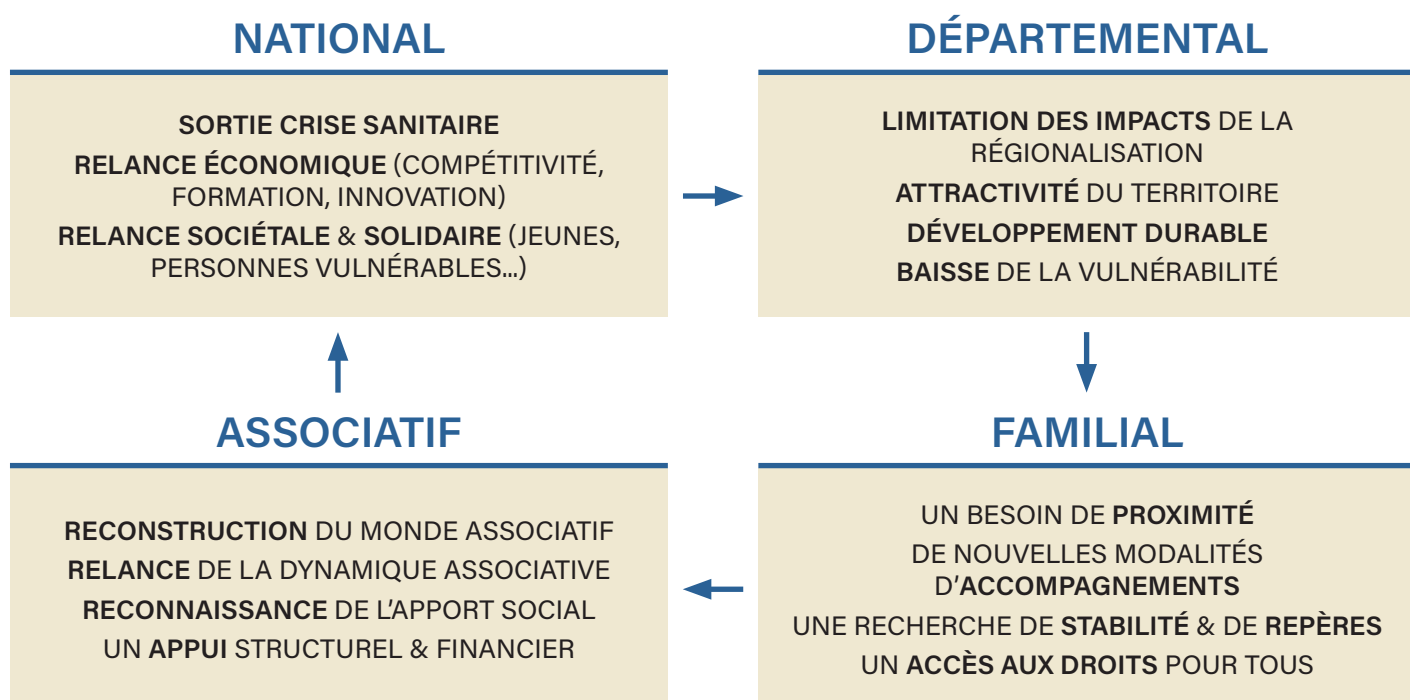
Contextes

& PERSPECTIVES

Contextes



Enjeux, attentes et besoins



Orientations

2022 - 2026



Orientation 1

Suite au contexte de crise, élaborer des réponses réactives et pertinentes pour les familles, les usagers & les associations.

RESPECT • ÉTHIQUE • IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



Orientation 2

Établir une stratégie pluri-annuelle intégrant développement, durabilité & éthique

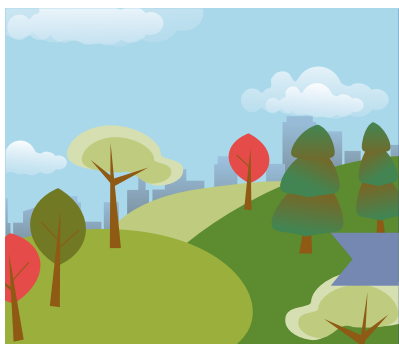
RESPECT • ÉTHIQUE • IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



Orientation 3

Améliorer, mesurer & rendre visible notre performance dans un esprit solidaire

RESPECT • ÉTHIQUE • IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



Orientation 4

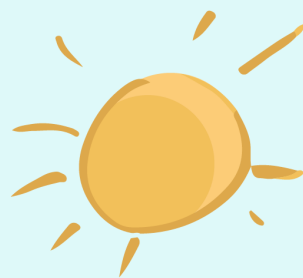
Contribuer à l'attractivité du territoire

RESPECT • ÉTHIQUE • IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



OPPORTUNITÉS

- » PARTENARIATS
- » MUTUALISATION
- » BESOINS DES FAMILLES POST-COVID
- » PCB
- » RENCONTRES SALARIÉS-ADMINISTRATEURS



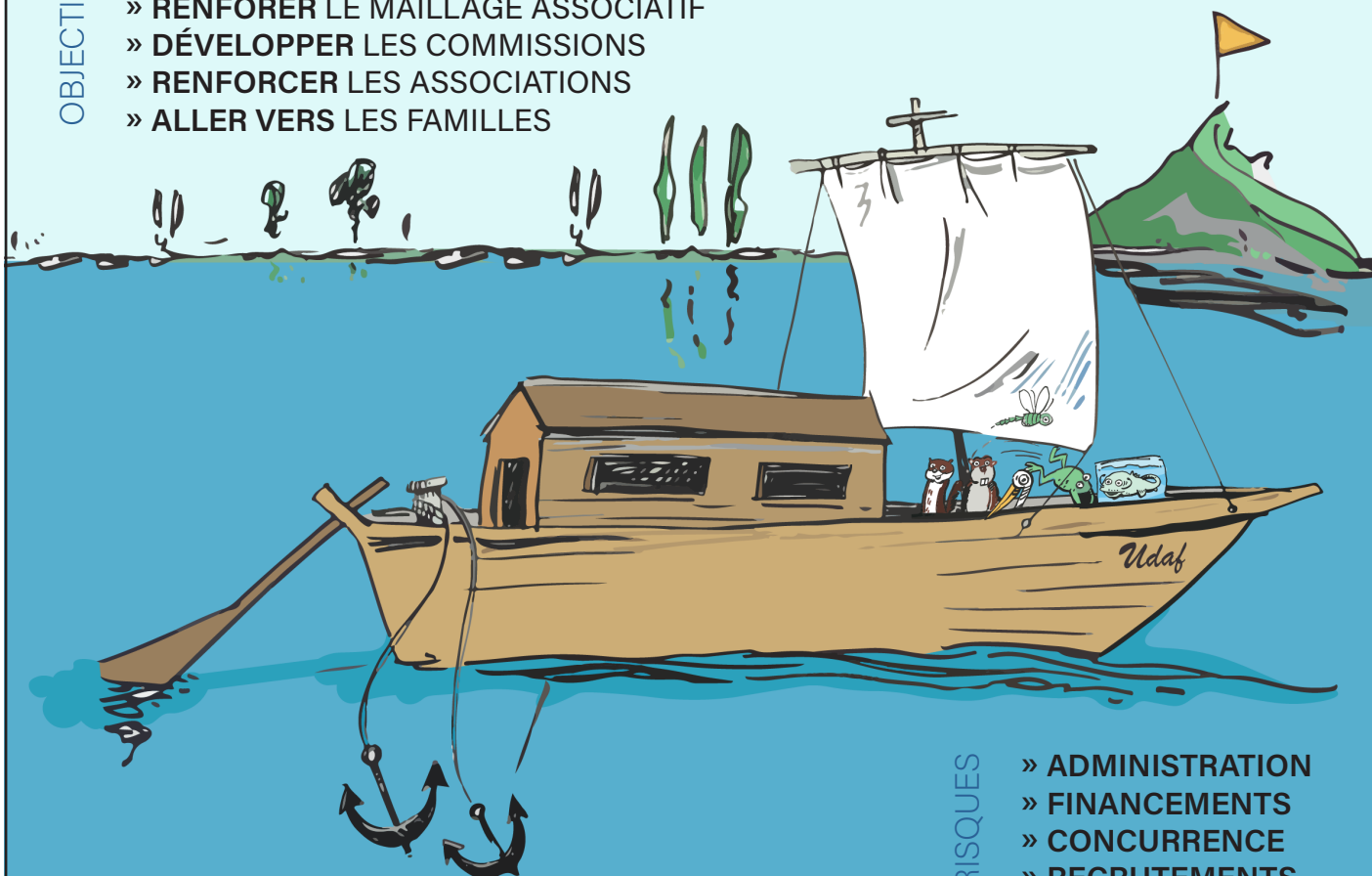
*Respect
familles
Ethique
Engagement*

POINTS D'APPUI

- » INNOVATION
- » ADAPTATION
- » ANCRAGE TERRITORIAL
- » RIGUEUR & COMPÉTENCES
- » RÉSEAU
- » TRAVAIL D'ÉQUIPE

OBJECTIFS

- » AUGMENTER LA VISIBILITÉ
- » RENFORCER LE MAILLAGE ASSOCIATIF
- » DÉVELOPPER LES COMMISSIONS
- » RENFORCER LES ASSOCIATIONS
- » ALLER VERS LES FAMILLES



RISQUES

- » ADMINISTRATION
- » FINANCEMENTS
- » CONCURRENCE
- » RECRUTEMENTS

FREINS & FAIBLESSES

- » VISIBILITÉ
- » ABSENCE DE LIENS AVEC QUELQUES ACTEURS
- » UN TERRITOIRE ÉTENDU
- » MANQUE DE JEUNES



UNE UNION D'
ASSOCIATIONS

72
SALARIÉS
100
BÉNÉVOLES

DES
FAMILLES &
DES
USAGERS

DES RÉSEAUX

DES
COMPÉTENCES
ET UNE
EXPERTISE

DES SERVICES
COMPLÉMEN-
TAIRES



L'UDAF DE LA NIÈVRE,

UNE GRANDE FAMILLE,
AU SERVICE DES FAMILLES.



**UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DE LA NIÈVRE**

47 BOULEVARD DU PRÉ PLANTIN
CS 10708
58027 NEVERS CEDEX

Version du 06.09.2021 - Illustrations : Rawpixel - F. DURIEZ

www.udaf58.fr